



Répartition véhicule suite à expertise

Par **herline**, le **15/11/2015** à **10:42**

Bonjour, suite à un glissement de terrain mon véhicule a subit un choc avg. Constat établi avec le propriétaire du terrain. Véhicule remorqué le jour même le 27/10/2015. Expert mandaté par mon assurance. Rdv le 28/10/2015. Demande de géométrie demandé par l'expert. Mon mari a assisté à l'expertise. On lui dit qu'il y aura en + des réparations avg (remplacement pare choc, optique, peinture...), les amortisseurs à remplacer. Le 6 novembre le réparateur appelle pour dire que le véhicule est prêt et qu'il y a un côté d'amortisseur à régler 326 euros !!! je contacte mon assurance qui me dit de voir avec l'expert. Celui ci me répond qu'il y a une vétusté à appliquer vu que mon véhicule a 70 000 kms. 50% à ma charge sur les 2 amortisseurs donc 1 amortisseur reste à ma charge. Je reçois son rapport d'expertise le 13 novembre, donc quand les réparations sont effectuées...

Pour récupérer le véhicule, j'ai dû payer la facture. Que dois-je faire ? D'autant + que ma responsabilité n'est pas engagée et que le propriétaire a reconnu ses torts. Merci.